

Date de dépôt : 27 janvier 2014

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Pour une plage publique aux Eaux-Vives maintenant !**

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est penchée durant trois séances sur la P 1886, déposée le 19 novembre 2013 par l'Association des Amis de la Plage. Sous l'aimable présidence de M. Pascal Spuhler, la commission a auditionné le 16 décembre 2013 M^{me} Sue Putallaz et M. Guillaume Saouli, pétitionnaires ; puis, le 13 janvier 2014, elle a auditionné d'abord M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat accompagné des techniciens de son département, ensuite M^{mes} Françoise Chappaz et Sylvia Leuenberger, du WWF ; enfin, en date du 20 janvier 2014, elle a entendu M. Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève. M^{me} Mina-Claire Prigioni a œuvré au bon déroulement des séances ; quant aux procès-verbaux, ils ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient tous deux remerciés.

1. Présentation générale

Acta publica subito ! Une plage publique immédiatement ! La plage des Eaux-Vives, votée par le Grand Conseil en 2009 (PL 10533), n'est pas encore réalisée. Les années passent et les Genevois n'ont pas un accès généreux à la baignade dans leur lac, d'autant qu'un recours du WWF a abouti, empêchant tout remblai de l'importance envisagée. L'Association des Amis de la Plage s'est ensuite créée avant les élections d'automne 2013, qui demande que le projet soit réalisé, du moins grâce à des installations provisoires dans un premier temps.

2. Audition de M^{me} Sue Putallaz, et de M. Guillaume Saouli, pétitionnaires

M^{me} Putallaz rappelle que l'Association des Amis de la plage a déposé cette pétition pour une plage publique aux Eaux-Vives, dans le sens voulu par le Grand Conseil. Ce beau projet, planifié par le canton, a fait l'objet d'un recours du WWF : le TAPI a rendu son jugement en raison de procédures administratives incorrectes (jugement du 28 juin 2013). La Ville de Genève prévoit d'ouvrir un nouveau concours. La pétition demande à ce que le projet initial tel que voté par le Grand Conseil en 2009 soit maintenu, et que le Conseil d'Etat fasse le nécessaire. La présente pétition demande également à ce que des accès facilités au lac soient ménagés dans l'attente de la réalisation de ce projet.

M. Saouli ajoute que remettre en cause le projet initial par un nouveau concours équivaut à remettre en cause l'entier du travail déjà réalisé. Il ne croit pas que ce nouveau projet puisse être moins cher. La population est demanderesse de cet aménagement comme le démontre le nombre de signatures récoltées.

De la discussion qui s'ensuit, les trois points suivants sont apparus :

- La pétition n'a pas été déposée auprès de la Ville de Genève, mais le magistrat G. Barazzone a été averti de son existence. La Ville de Genève est un peu externe à ce projet de plage dont le périmètre dépend du canton. L'IN de la Ville « Sauver les parcs » n'influe donc pas sur le périmètre cantonal.
- Certes, le WWF était opposé au remblai du lac avec les gravas du Ceva, mais c'est surtout un département des constructions n'ayant pas fait les démarches administratives nécessaires qui a permis au Tribunal administratif de première instance de se prononcer contre ce projet.
- Reprendre un projet de plage à zéro, c'est différer de deux lustres au moins sa réalisation.

3. Audition de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), accompagné de M^{me} Gainon et de MM. Pidoux, Szeless et Matthey

M. Barthassat, avant de céder la parole à ses collaborateurs, déclare de manière liminaire que le Conseil d'Etat demeure en faveur de ce projet de plage qui devrait être réalisée en 2019 plutôt qu'en 2017.

M. Pidoux procède à une présentation powerpoint (*document annexé*).

Le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a tranché sur le recours déposé par les opposants à la plage, et a demandé que le dossier soit repris en raison d'un problème de procédure à l'égard des remblais. Les quais ont toujours évolué en fonction des besoins au cours du temps. Jadis une grande plage existait déjà près du jet d'eau. A l'heure actuelle, le site connaît un certain nombre de problèmes d'accès à l'eau, d'insalubrité et d'insécurité.

Historique : en 2008, un premier projet avait été élaboré et suivi par une large concertation effectuée en 2009 avec plus de 200 séances menées avec les différents acteurs. Des études ont également été conduites, notamment avec l'EPFL et le service d'archéologie pour site lacustre dit du « Plongeon ». Le projet définitif envisageant une grande digue nord a été proposé en décembre 2009 et le PL 10533 a été voté à l'unanimité du Grand Conseil le même mois. Les demandes d'autorisations ont été déposées en janvier 2010, mais en décembre un recours au Tribunal administratif de première instance était interjeté par des opposants. Le juge qui s'est penché sur l'affaire a rendu son jugement en juin 2013, en demandant que le projet soit inscrit dans le plan directeur de la protection des rives, et en demandant une justification des remblais. Le projet a donc été repris, avec des études préliminaires menées conjointement avec la Ville de Genève, études qui ont débuté en septembre 2013 et qui se termineront en juin 2014. L'avant-projet sera prolongé avec une adoption d'une zone d'affectation avec révision du LPRlac en octobre. Le chantier devrait pouvoir commencer en 2016 avec une ouverture du site envisagée pour 2019. L'étude préliminaire prend en compte les différents paramètres et les différents aménagements afin de définir le meilleur scénario. Les besoins ont donc été quantifiés, notamment le nombre de places de bateaux et de corps-mort. Il a également été envisagé de déplacer les pêcheurs et les entreprises lacustres au Vengeron. Le scénario le plus favorable serait de prendre en compte le site de Gustave-Ador, avec un agrandissement du port de 600 places de bateaux, et un agrandissement de Baby-Plage.

Les futurs aménagements correspondent à ce que prévoit la loi 10533. Quelque chose comme 3 millions de francs restent disponibles. Les délais engendrés par le recours ont induit un surcoût de 4 à 6 millions de francs. Les chantiers « CEVA » ne sont pas liés à celui de la « Plage », et les remblais peuvent provenir d'autres filières. La nouvelle plage serait faite de galets.

La discussion met en évidence les points suivants :

- Les remblais du Ceva sont évacués vers d'autres sites (1 milliard de m³), notamment en France, et il n'y a aucune incidence sur la future plage des Eaux-Vives (100 000 m³).

- Les 6 millions de surcoût sont dus à l'inflation annuelle et au renchérissement des travaux, mais pas au fait que les remblais ne proviendront pas du Ceva.
- La **3^e invite de la pétition retient l'attention** : le Conseil d'Etat est ouvert à des propositions d'installation rapides et/ou provisoires. Il serait possible **d'offrir des accès facilités éphémères au lac pour juin 2014**, mais l'aménagement serait léger afin d'éviter la procédure de l'autorisation de construire.
- Tous les partenaires, y compris le WWF, seront associés au projet exposé.
- La votation « Savons nos parcs » n'impacte pas le projet de plage.
- La plupart des entreprises nautiques ont hâte d'être déplacées car leur emplacement actuel leur pose de nombreux problèmes. Le Vengeron est un site beaucoup plus judicieux tant pour ces entreprises que pour les pêcheurs.
- Il est nécessaire de prévoir une compensation écologique au vu de l'emprise sur le lac. Des lieux ont été recherchés et un site dans le canton de Vaud serait judicieux mais des problèmes administratifs empêchent de le retenir. Un site en France voisine, dans la baie de Coudrée, serait particulièrement judicieux.
- Un simple ajout de sable ne résiste pas à la bise ni aux courants. Il faut sans cesse en rajouter à Baby-Plage.

4. Audition de M^{me} Françoise Chappaz, secrétaire régionale de la section genevoise du WWF, accompagnée de M^{me} Sylvia Leuenberger

M^{me} Chappaz rappelle que le Tribunal administratif de première instance a indiqué que la réalisation de cette plage était illégale. Elle rappelle également que le remblai du lac est illégal, et estime qu'il est possible de choisir d'autres options. Le WWF a demandé à plusieurs reprises plus d'accès au lac, et des accès différenciés. Il serait envisageable de créer des Bains des Eaux-Vives. Une étude devrait être menée de Vézenaz au Jardin anglais. Cependant, la biodiversité lacustre est très menacée car c'est dans la surface de 0 à 8 mètres que se trouve l'essentiel de cette biodiversité. Or il ne reste que 3% de la biodiversité dans le lac Léman.

M^{me} Leuenberger se souvient que le PL 10533 voté par le Grand Conseil avait été déposé au pas de charge et qu'il n'y avait pas eu d'auditions en commission. Le WWF n'a donc pas eu l'occasion de donner son avis, notamment sur la question des remblais problématiques. Cependant, **le WWF est d'accord avec des aménagements éphémères** jusqu'à la Tour carrée.

Toutefois, des aménagements flottants risquent d'être brisés les jours de grande bise.

Pour M^{me} Chappaz, si le WWF est opposé aux remblais, il ne l'est pas à la création de pontons ; installer des pieux ne pose pas de problème. Le WWF a fait mener une étude par l'EPFL qui démontre que le même projet pourrait être réalisé sans aucun remblai. Au parking du Mont-Blanc, malgré tous les efforts, seul 20% de la végétation a pu reprendre sur ce site depuis la création de cet aménagement. Elle pense que les architectes qui ont conçu le projet de plage ne sont pas mauvais mais que le cahier des charges qui leur a été imposé présentait des lacunes.

De la discussion, on retient que :

- De l'ancien groupe des Verts au Grand Conseil, seules M^{mes} Gauthier et Leuenberger étaient opposées à ce projet.
- M^{me} Chappaz a été étonnée de constater que les « Amis de la Plage » se soient adressés à WWF International et aient demandé à ce qu'elle démissionne du WWF. Le CEO du WWF a invité les « Amis de la Plage » à une séance mais ils n'ont jamais répondu à cette invitation.
- Il n'est pas possible d'introduire dans un lac des éléments qui ne sont pas neutres. Or personne ne sait de quoi il retourne avec les remblais du Ceva.
- Une ouverture derrière la plage serait envisageable puisque le WWF n'est pas opposé à une plage similaire à celle des Bains des Pâquis. A ce propos, un projet de l'EPFL a été transmis au département.
- Des aménagements sur les caillebotis seraient effectivement possibles pour faciliter les accès au lac.
- Le WWF n'a pas été invité à discuter avec les différents intervenants. Seule une séance s'est déroulée, pendant laquelle l'ancien projet a été présenté une nouvelle fois.
- Toutes les questions réglementaires et administratives doivent être respectées et pour cela un plan directeur des rives est nécessaire, selon le WWF.

5. Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève

M. Pagani lit un communiqué de presse du Conseil administratif datant du 18 mai 2010 (*cf. annexe*). Le Conseil administratif de la Ville de Genève n'a pas modifié sa position. La Ville a été associée dès le départ à ce projet malgré l'absence de plan d'affectation, raison des déboires du canton devant le Tribunal administratif de première instance. Un groupe de travail a depuis

lors été constitué, au sein duquel la Ville de Genève travaille d'entente avec le canton.

La discussion met en exergue ceci :

- La Ville s'est rapidement rendu compte, au travers de l'analyse juridique, que ce projet échouerait. Elle ne veut pas se prononcer sur un projet tel qu'exposé par le département, qui relève pleinement du canton.
- L'IN « Sauvons nos parcs » s'appliquera mais elle restera sans effet si le canton conserve le périmètre proposé. La rotonde du Mont-Blanc serait, par exemple, protégée par cette IN.
- La Ville a toujours été en faveur de caillebotis mais ce genre de projets a toujours été refusé. Ce refus provient de la crainte que la population ne se contente que de cela.
- Des pontons provisoires ont été installés sur le Rhône et peut-être que la population se mobilisera le jour où ces pontons seront retirés. Il a été question, pour ces pontons, de six mois de travail pour une dizaine d'ouvriers et d'un coût se montant à un demi-million de francs.
- Les chantiers navals sont déjà en train de se déplacer sous la rampe de Vézenaz. Le projet est de libérer les lieux.

6. Discussion de la commission et vote final

Un député (S) remarque que la Ville de Genève n'est pas opposée à ce projet. Il ajoute qu'il y a un intérêt public prépondérant pour l'accès à la baignade et il estime qu'il est nécessaire d'aller dans le sens **d'installations provisoires**.

Un commissaire (PLR) approuve et pense par ailleurs que le WWF déposera de nouveaux recours contre un projet de remblayage. Il propose de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat en suggérant que des **installations provisoires** soient rapidement envisagées. Il rappelle que le WWF ne s'opposera pas à ces constructions légères. Quant à la décision du TA, est-elle uniquement le fait de procédures déficientes de la part du département ?

L'UDC soutient la demande de renvoi au Conseil d'Etat. **La 3^e invite** lui paraît intéressante.

Un député (MCG) déclare que cette pétition demande de faire appliquer une loi votée par le Grand Conseil, loi qui se révèle par ailleurs illégale. Le patrimoine naturel du lac est fragile, et il pense que le projet originel était mauvais. Il rappelle que l'accès au lac est une demande largement partagée qui peut être vite satisfaite avec un peu d'imagination.

Les socialistes voteront ces **installations provisoires** si le patrimoine naturel est pris en considération.

La députée (EAG) se dit ennuyée par une pétition qui demande d'appliquer une loi illégale. Elle est prête à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat si le message est clair et ne cible que la **troisième invite**.

La députée (Ve) rappelle le déficit de plages à Genève et elle pense qu'il s'agit là d'une occasion de réaliser un projet intéressant. Elle ajoute que, pour aller de l'avant, il convient de **construire du provisoire** afin de répondre à la volonté populaire.

La commissaire (PDC) déclare que la **troisième invite** semble remporter l'adhésion de l'ensemble des commissaires. Elle ne pense pas qu'il soit possible de soutenir les deux autres invites au vu du flou légal qui règne.

Le président rappelle qu'on ne peut pas amender une pétition et que c'est bien l'ensemble des invites qui sera renvoyé au Conseil d'Etat.

Le Président passe alors au vote du **renvoi de la P 1886 au Conseil d'Etat** :

Pour : 14 (3 PLR, 3 MCG, 2 UDC, 1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Contre : 1 (1 PLR)

Annexes : – *Présentation PowerPoint du projet du département*
– *Communiqué de presse du CA de la Ville de Genève*

Pétition (1886)

Pour une plage publique aux Eaux-Vives maintenant !

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'Association des Amis de la Plage (AAP) pour s'assurer que les Genevois ne soient pas privés de la plage publique qu'ils sont en droit d'attendre, dépose sa pétition avec 1 signature et par laquelle elle demande :

- au Conseil d'Etat d'appliquer la loi 10533 pour une plage publique des Eaux-Vives, telle que votée par le Grand Conseil;
- au Conseil d'Etat que la plage publique des Eaux-Vives soit réalisée d'ici 2017;
- au Conseil d'Etat et à la Ville de Genève qu'un accès facilité au lac dans le périmètre de la future plage des Eaux-Vives soit disponible dès juin 2014 en attendant la réalisation du projet.

N.B. 1 signature
*p.a. Association des Amis de la
Plage
c/o Sue Putallaz
52, rue de Montchoisy
1207 Genève*



REPUBLIQUE
 ET CANTON
 DE GENEVE

PODF TESSERAUD SA

Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
 Service de renaturation des cours d'eau

14.01.2014 - Page 1

HISTORIQUE

LES RIVES DU LAC:

Une succession d'usages au fil du temps pour s'adapter aux besoins de la société.



Quai au début XX siècle



Large promenade sur les quais



REPUBLIQUE
 ET CANTON
 DE GENEVE

PODF TESSERAUD SA

Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
 Service de renaturation des cours d'eau

14.01.2014 - Page 2

HISTORIQUE

LES RIVES DU LAC:

Une succession d'usages au fil du temps pour s'adapter aux besoins de la société.



La plage des Eaux-Vives entre la Jetée du Jet d'eau et le débarcadère des Eaux-Vives, vers 1925



Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
Service de renaturation des cours d'eau

14.01.2014 - Page 3

AUJOURD'HUI

LES RIVES DU LAC :

Une zone fréquentée avec des difficultés de cohabitation entre les diverses activités.



Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
Service de renaturation des cours d'eau

14.01.2014 - Page 4

AUJOURD'HUI

LES QAIS RIVE GAUCHE:

Une zone fréquentée avec des difficultés de cohabitation entre les diverses activités.



Conflits d'usages, encombrement des quais, parkings sauvages,...

AUJOURD'HUI

LES RIVES DU LAC: Problème d'accessibilité aux zones de baignade (risques,...).



AUJOURD'HUI

LES RIVES DU LAC: Les zones de baignade sont saturées.



LA SOLUTION

Pour répondre aux nouveaux besoins et aux demandes de la population...:

- Désencombrer les quais
- Libérer la Rade et repenser son aménagement
- Répondre aux demandes de lieux de détente et de baignade avec des sites appropriés (sécurité et accessibilité pour les usagers)

CONCERTATION

PARTENAIRES:

- Ville de Genève
- Commune de Coligny
- Société Nautique de Genève (SNG)
- Commune de Chens-sur-Leman (F)

USAGERS:

- Pêcheurs professionnels
- Amicale des Pêcheurs du Lac (APL)
- Entreprises de travaux lacustres (Cauderay, Perret, Implemia, Rampini)
- Société des Mouettes Genevoises Navigation (SMGN)
- Compagnie Générale de Navigation (CGN)
- Fondation Neptune
- Association du 1^{er} juin

ASSOCIATIONS Patrimoine:

- Patrimoine Suisse
- Action patrimoine vivant

ASSOCIATIONS Environnement:

- WWF
- Pro Natura

COMMISSIONS:

- Commission d'urbanisme
- Commission des monuments, de la nature et des sites
- CIPEL



CONCERTATION

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR ET DE LA MOBILITÉ (DIM):

Direction générale de la nature et du paysage (DGNP):

- Capitainerie
- Service de l'exploitation et de l'entretien
- Service de la faune et de la pêche
- Service de la conservation de la nature et du paysage

Direction générale de l'eau (DGEAU-SECOE):

- Service de la planification de l'eau
- Service de l'écologie de l'eau

Direction générale de l'environnement (DGE):

- Service de géologie, sols et déchets
- Service d'étude de l'impact sur l'environnement

Direction générale de la mobilité (DGM):

- Service organisation de la mobilité

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (DCTI):

Office du patrimoine et des sites :

- Service d'archéologie
- Service des monuments et sites

Direction générale de l'aménagement du territoire:

- Service de la planification directrice localisée et mise en œuvre des grands projets



CONCERTATION

ETUDE HYDRODYNAMIQUE

Par le Laboratoire de construction hydraulique de l'EPFL (ENAC-LCH)

- Modélisation numériques
- Courantologie et renouvellement de l'eau
- Transport solide
- Force des vagues sur les digues
- Modélisation physique (bassin à houle)

ETUDE ARCHÉOLOGIE

Par le Laboratoire d'archéologie préhistorique de l'Université de Genève
(sur mandat du Service d'archéologie du DCTI)

- Projet de fouille archéologique de la station littorale de Genève/Plonjon,
- Programme de sauvetage scientifique pour les recherches des années 2010-2012

SONDAGES GÉOLOGIQUES, GÉOTECHNIQUES ET HYDROGÉOLOGIQUES

SONDAGES SUR L'OUVRAGE DU QUAI EXISTANT

ESSAI DE MANŒUVRE AVEC LA CGN (BATEAU « LE SAVOIE »)



Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
Service de renaturation des cours d'eau

14.01.2014 - Page 11

PROJET DEFINITIF DECEMBRE 2009



Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
Service de renaturation des cours d'eau

14.01.2014 - Page 12

RAPPEL DES FAITS ET CHRONOLOGIE

Décembre 2009: Loi d'investissement 10533 votée à l'unanimité du Grand Conseil (2 abs)

Janvier 2010: Dépose en autorisations de construire des projets PPEV

Novembre 2010: Autorisations de construire délivrées

Décembre 2010: Recours au TAPI

Juin 2013: Le TAPI rend son jugement, ainsi les autorisations accordées sont annulées; selon le jugement, il manque :

- Une justification des remblayages (étude multivariante de localisation et de morphologie des aménagements)
- Un outil de planification adéquat (SPAGE)

Août 2013: Prise de position claire du Conseil d'Etat qui confirme sa volonté de mener à bien ce dossier et qui charge l'administration :

- De reprendre l'instruction du dossier selon une planification établie
- De lui faire un retour sur l'avancement du dossier au moment de l'ouverture de l'enquête publique de l'avant-projet de loi de modification des limites de zone



PLANIFICATION FIXEE PAR LE CONSEIL D'ETAT

Septembre 2013 - janvier 2014: Etude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements (Ville de Genève dans le groupe de travail)

Février 2014 - juin 2014: Adaptation du schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) Lac-Rhône-Arve et adoption par le Conseil d'Etat

Février 2014 - juin 2014: Etude d'avant-projet avec large concertation => conformité avec la loi 10533 (crédit toujours disponible – 3 Millions ont déjà été engagés de 2010 à 2013)

Juillet 2014 - octobre 2015: Adoption d'une zone d'affectation avec révision du LPRIlac et de la LaLAT

Avril 2015- octobre 2015: Eude de détail en vue du dépôt des demandes d'autorisation (large concertation)

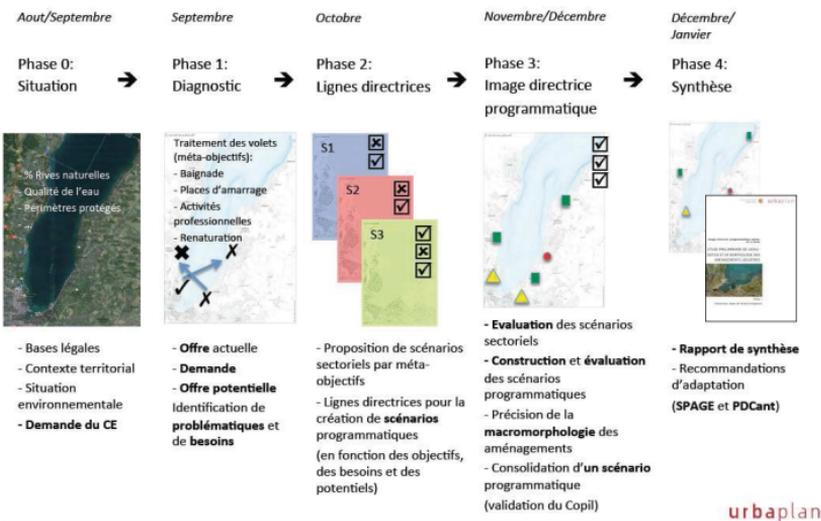
Novembre 2015 - juin 2016 : Procédure d'autorisation de construire

Septembre 2016 : Ouverture du chantier

Été 2019 : inauguration de la plage publique



Etude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements



urbaplan

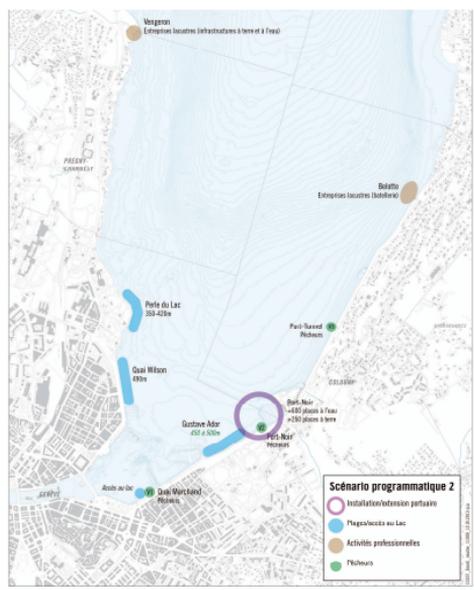


Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
Service de renaturation des cours d'eau

1- Quantification précise de besoins:

- Plusieurs espaces de baignade dans l'hyper-centre
- 600 nouvelles places de bateaux et réorganisation corps-morts existants
- Déplacement des entreprises lacustres
- Réorganisation des pêcheurs
- Renaturation des rives

2- Scénario le plus favorable selon étude multicritère:



Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
Service de renaturation des cours d'eau

Genève 2019...

Merci pour votre attention



Département de l'environnement des transports et de l'agriculture
Service de renaturation des cours d'eau

14.01.2014 - Page 19



V I L L E D E
G E N È V E

ANNEXE 2

Genève, le 18 mai 2010

Aux représentant-e-s de la presse
et des médias

Communiqué de presse

Future plage publique des Eaux-Vives : la Ville de Genève soutient le projet

La Ville de Genève a rendu un préavis favorable au projet de plage publique des Eaux-Vives. En effet, ce dernier, en créant un nouveau parc dont la gestion sera assurée par la municipalité et un lieu de baignade populaire, contribue à la valorisation des rives genevoises du lac.

Consultée dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire concernant la future plage publique des Eaux-Vives, la Ville de Genève a rendu un préavis favorable. Cette position exprime le soutien de la municipalité en faveur de ce projet qui a été suivi par ses services concernés depuis le début de son élaboration, en collaboration étroite avec les autorités cantonales et les partenaires impliqués. La plage publique comprend non seulement un nouveau lieu de baignade populaire et proche du centre-ville, mais également un parc venant remplacer l'actuel quai bétonné. Cet espace vert supplémentaire, dont la gestion sera assurée par la Ville, complètera harmonieusement les grands parcs existants déjà à proximité et renforcera la vocation récréative des lieux.

Par ailleurs, le projet apporte une réponse à l'encombrement de l'espace public qui caractérise aujourd'hui la zone marchande des Eaux-Vives. En effet, il inclut la création d'un nouveau port qui permettra de déplacer les différentes activités qui occupent actuellement les quais. Ce port pourra également héberger les bateaux amarrés actuellement en aval du Jet d'eau, permettant de dégager de nouvelles perspectives sur le lac.

Ainsi, en restituant la Rade aux promeneurs et en créant un nouveau site de loisirs populaire, le projet de plage apporte une contribution importante à la valorisation des rives du lac. Il vient compléter harmonieusement les efforts conduits par la Ville de Genève pour désencombrer les quais, notamment le déplacement des cabanes des glaciers entrepris en 2009 déjà.

Une nouvelle plage populaire et gratuite

Établie entre Baby-Plage et le Port Noir, la future plage publique des Eaux-Vives représente certainement l'innovation la plus marquante du projet. Elle mesurera 500 mètres de long et une centaine de mètres de large en moyenne. Elle constituera un nouvel espace de verdure formé d'une grande pelouse ombragée par des bouquets d'arbres. Deux pavillons, comprenant buvettes, sanitaires et vestiaires, permettront de renforcer la convivialité des lieux. Bénéficiant d'un cadre idéal pour la baignade, ce nouveau site de détente est situé à proximité immédiate de l'agglomération. Toutes les conditions sont donc réunies pour que cette grande plage gratuite puisse devenir - dès l'été 2013 selon le calendrier prévu - un lieu de loisirs populaire, prisé aussi bien par les Genevois que par les hôtes de passage.



© Archigraphie - Plan du projet de plage publique aux Eaux-Vives

Pour toute information complémentaire :

Département des constructions et de l'aménagement. Tél. 022 418 20 20